

Les lecteurs sont priés de se reporter aux sections « Déclarations prospectives » et « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et mesures additionnelles conformes aux normes IFRS » à la fin du présent communiqué.

La Société financière IGM annonce des améliorations additionnelles des informations à fournir pour mieux refléter la performance des secteurs sous-jacents

Winnipeg, le 10 mars 2021 – Avec prise d’effet au premier trimestre de 2021, la Société financière IGM Inc. (« IGM » ou « la Société ») (TSX : IGM) annoncera des informations additionnelles à l’égard de ses secteurs à présenter, lesquelles seront incluses au poste Bénéfice net, alors qu’elles étaient auparavant incluses au poste Bénéfice avant intérêts et impôt. Ces changements sont apportés dans la foulée des améliorations aux informations à fournir annoncées par la Société au troisième trimestre de 2020, qui ont été présentées afin d’accroître la transparence en ce qui a trait aux principaux facteurs qui sous-tendent chaque secteur d’activité et d’aider les parties prenantes à comprendre et à évaluer les composantes valeur. Les secteurs à présenter de la Société sont dorénavant Gestion de patrimoine, Gestion d’actifs et Investissements stratégiques et autres. Les données comparatives des périodes précédentes ont été retraitées en remontant jusqu’au 1^{er} janvier 2019 pour tenir compte des changements. Ces changements n’ont eu aucune incidence sur le bénéfice déclaré de la Société.

Objectifs :

- Refléter plus adéquatement le rendement des activités des secteurs sous-jacents
- Refléter la capacité de levier financier des secteurs
- Encourager la méthode fondée sur la somme des parties pour l’évaluation de la valeur
- Simplifier le travail devant être exécuté par les analystes et les investisseurs institutionnels et encourager une approche cohérente

Approche :

- Dette et intérêts affectés à chaque secteur en fonction de l’évaluation faite par la direction : i) de la capacité à assurer le service de la dette; et ii) des secteurs où le service de la dette est assuré
- Charge d’impôt sur le résultat attribuée à chaque secteur

« Comme nous collaborons avec diverses parties prenantes, nous observons qu’elles ont de plus en plus tendance à considérer le bénéfice net comme une mesure d’évaluation clé et un important indicateur de performance », a indiqué Luke Gould, vice-président exécutif et chef des services financiers. « Nous croyons que ces améliorations apportées aux informations à fournir nous permettront de mieux comprendre la performance des secteurs sous-jacents. »

Des informations à fournir accrues pour les périodes précédentes ainsi qu’une présentation décrivant la nature des changements apportés aux informations à fournir ont été publiées sur le site Web de la Société, à l’adresse www.igmfinancial.com.

WEBÉMISSION ET TÉLÉCONFÉRENCE EN DIRECT

Luke Gould, vice-président exécutif et chef des services financiers, animera une téléconférence et webémission en direct le 11 mars 2021 à 9 h (HC)/10 h (HE), dans le cadre de laquelle il expliquera les changements apportés aux secteurs à présenter et aux paramètres opérationnels. La participation à cette présentation est possible en accédant au www.igmfinancial.com ou en composant le **1-800-319-4610** ou le **416-915-3239**.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué, à l'exception des énoncés de faits historiques, sont de nature prospective; elles sont fondées sur des hypothèses et sont l'expression des attentes actuelles de la Société financière IGM. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société à certaines dates et, pour les périodes closes à certaines dates, de présenter de l'information au sujet des attentes et des projets actuels de la direction, et ces déclarations pourraient ne pas se prêter à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur les opérations, les activités, la situation financière, les résultats financiers attendus, le rendement, les prévisions, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont fondées sur des facteurs ou des hypothèses significatifs ayant permis de tirer la conclusion ou d'effectuer la prévision ou la projection dont il est question. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être réalisés.

Divers facteurs significatifs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les opérations, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs activités. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou attendus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou les conséquences imprévues de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés boursiers et financiers mondiaux, de la gestion des risques de liquidité des marchés et de financement et des changements de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de changements comptables futurs, des risques d'exploitation et liés à la réputation, de la concurrence, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, des éclosions de maladies ou des pandémies (comme la COVID-19), de la capacité de la Société à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs précités ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d'examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

À moins que la loi en vigueur au Canada ne l'exige expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des risques et des incertitudes associés aux activités de la Société et des facteurs et hypothèses significatifs sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, se reporter aux documents d'information de cette dernière. Ces documents ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et sont accessibles à l'adresse www.sedar.com.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS ET MESURES ADDITIONNELLES CONFORMES AUX NORMES IFRS

Le présent communiqué contient des mesures financières non conformes aux normes IFRS et des mesures additionnelles conformes aux normes IFRS. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, qui est une mesure additionnelle conforme aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), peut être divisé en deux composantes :

- le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires;
- les autres éléments, qui comprennent l'incidence après impôt de tout élément que la direction considère comme non récurrent ou qui pourrait rendre moins significative la comparaison des résultats d'exploitation d'une période à l'autre.

Les termes se rapportant à des mesures financières non conformes aux normes IFRS comprennent, sans s'y limiter, les termes suivants : « bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires », « bénéfice ajusté par action », « rendement ajusté des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires » et d'autres termes semblables. Ces mesures sont utilisées pour fournir à la direction et aux investisseurs des mesures additionnelles visant à évaluer le rendement. Cependant, ces mesures financières non conformes aux normes IFRS n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et, par conséquent, elles ne sont pas directement comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Veuillez consulter les Faits saillants financiers ci-joints pour les rapprochements appropriés de ces mesures financières non conformes aux normes IFRS et des mesures prescrites par les normes IFRS.

Les termes se rapportant à des mesures additionnelles conformes aux normes IFRS comprennent les termes suivants : « bénéfice avant impôt sur le résultat » et « bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ». Les mesures additionnelles conformes aux normes IFRS sont utilisées afin de donner à la direction et aux investisseurs des mesures additionnelles pour évaluer le rendement. Ces mesures sont considérées comme des mesures supplémentaires conformes aux normes IFRS puisqu'elles s'ajoutent aux postes minimums requis par les normes IFRS et qu'elles sont pertinentes pour comprendre la situation financière de l'entité.

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.

La Société financière IGM Inc. est l'une des principales sociétés diversifiées de gestion de patrimoine et d'actifs au Canada, dont le total de l'actif géré et de l'actif sous services-conseils est d'approximativement 244 milliards de dollars au 28 février 2021. La Société fournit une vaste gamme de services de planification financière et de gestion de placements afin d'aider plus de deux millions de Canadiens à atteindre leurs objectifs financiers. La Société exerce principalement ses activités par l'entremise d'IG Gestion de patrimoine, de Placements Mackenzie et d'Investment Planning Counsel. La Société financière IGM est membre du groupe de sociétés de Power Corporation.

PERSONNES-RESSOURCES

Relations avec les médias

Nini Krishnappa
647 828-2553
Nini.krishnappa@igmfinancial.com

Relations avec les investisseurs

Keith Potter
204 955-2404
investor.relations@igmfinancial.com